



Réseau de transport d'électricité

VOS REF Courrier du 9 septembre 2011

NOS REF LE-SENE-11-02041

Monsieur Daniel PERCHERON
Président du Conseil régional
Nord-Pas-de-Calais

INTER-LOCUTEUR Xavier GRINCOURT

TÉLÉPHONE 03 20 22 68 48

FAX 03 20 22 67 09

OBJET Avis de RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité au projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la région Nord-Pas-de-Calais

Lomme, le

14 NOV. 2011

Monsieur le Président,

Par courrier du 9 septembre 2011 vous avez soumis à RTE, pour avis, le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de la région Nord-Pas-de-Calais en application de l'article R 222-4 du code de l'environnement.

Conformément à l'article L 222-1 du code de l'environnement, ce schéma doit notamment fixer les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région Nord-Pas-de-Calais concernant le développement de la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 et 2050.

Une fois le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie arrêté, en application de l'article L 321-7 du code de l'énergie, RTE devra élaborer un « Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) » qui sera soumis à l'approbation du préfet de région.

Ce Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables définira les ouvrages électriques à créer ou à renforcer pour atteindre les objectifs fixés par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie; il exposera également les coûts prévisionnels des créations et renforcements d'ouvrages électriques.

Après approbation du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables, les installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable bénéficieront pendant dix ans d'une réservation des capacités d'accueil prévues dans ce schéma.

SYSTÈME ELECTRIQUE NORD-EST

913, avenue de Dunkerque - BP 427 - 59464 LOMME
Cedex TEL : 03.20.22.67.00 - FAX : 03.20.22.67.09
444 619 258 00569

RTE EDF TRANSPORT

société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com



J'ai ainsi l'honneur de vous transmettre, ainsi qu'à Monsieur le Préfet, l'avis émis par RTE sur le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la région Nord Pas de Calais, dans la perspective de l'établissement du schéma régional de raccordement. Cet avis est joint en annexe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Le Directeur de RTE Nord-Est

Annexe : Avis sur le projet de SRCAE du Nord-Pas-de-Calais

ANNEXE : Avis sur le projet de SRCAE du Nord-Pas-de-Calais

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier d'avoir associé RTE à l'établissement de ce SRCAE tout particulièrement dans le cadre de l'élaboration du schéma régional éolien.

Conformément aux missions qui lui sont confiées par la loi du 10 février 2000 et le décret du 20 septembre 2006, RTE établit périodiquement sous l'égide des pouvoirs publics « un Bilan prévisionnel de l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité en France ». En juillet 2011, RTE a ainsi publié le cinquième Bilan Prévisionnel. C'est sur cette base que vous trouverez, ci-dessous, nos différentes remarques, concernant la consommation et la production d'électricité, sur les trois volets du projet de SRCAE.

Diagnostic

S'agissant de la consommation d'électricité, le bilan en 2005 hors sidérurgie (p. 18 des cahiers techniques) et l'évolution entre 1990 et 2005 (+2.6% par an, p. 26 du SRCAE) sont conformes avec nos propres données. Nous constatons en revanche un écart important sur la consommation électrique de la sidérurgie (nos bilans montrent une consommation de la sidérurgie supérieure de plus de 5 GWh) probablement dû à une prise en compte différente de la centrale de DK6 dans la consommation d'ARCELOR MITTAL.

Il est difficile de comparer les évolutions de la consommation énergétique de la région prévues dans le SRCAE à l'horizon 2020 (p. 126 du SRCAE) avec notre Bilan Prévisionnel en date de 2011. En effet, le SRCAE donne une évolution globale de la consommation énergétique finale sans faire de répartition par type d'énergie, notamment pour l'électricité. Dans notre scénario « MDE renforcée », nous estimons pour notre part que la consommation d'électricité en énergie devrait croître de 0,5% par an en moyenne dans les 20 prochaines années, cette croissance s'infléchissant depuis quelques années grâce notamment à l'application des mesures liées au Grenelle 2.

S'agissant de la production d'électricité, il nous semble dommage que les données disponibles sur la production régionale d'électricité non renouvelables (p. 28) et sur les projets de centrales datent de 2006 et ne soient pas plus récentes.

Document d'orientation

Dans ce volet, nos remarques ne porteront que sur les orientations liées aux énergies renouvelables.

En premier lieu, nous souhaitons indiquer l'importance de la fiabilité des données de production d'énergie renouvelable indiquées, tant en terme de puissance qu'en terme de localisation. En effet, RTE va élaborer un S3REnR en fonction de ces hypothèses. L'ensemble des coûts d'investissements qui en découleront seront répartis sur l'ensemble des producteurs qui se raccorderont dans le Nord Pas de Calais, au prorata du MW installés. Si certaines hypothèses devaient ne pas se réaliser, cela conduirait à des investissements inutiles et ainsi à surenchérir le

coût régional de raccordement de ces producteurs, voire même à décourager les premiers producteurs à s'installer.

ENR1 et « schéma régional éolien »

Le schéma régional éolien, conforme au volet éolien du schéma régional des énergies renouvelables validé en juin 2010, ne nous semble pas assez précis en termes de localisation des projets et de planning de réalisation des projets pour nous permettre d'établir le S3REnR avec suffisamment de confiance et de fiabilité.

En effet, pour construire ce schéma, RTE s'appuiera sur les puissances de production éolienne identifiées par poste électrique. Or, les parcs éoliens, très majoritairement raccordés sur le réseau de distribution, ne peuvent se raccorder que dans un rayon de 20 km maximum d'un poste électrique. Il est donc important de connaître sur quel poste électrique ils devront être raccordés.

De même, compte tenu des délais de réalisation des ouvrages électriques de RTE (4 ans a minima compte tenu des autorisations nécessaires), il nous semble important que soient envisagées autant que possible les dates d'arrivées probables de ces parcs. Pour cette raison, nous proposons que soient établis à un horizon 5 ans des objectifs intermédiaires nous permettant de définir les premiers besoins de développement de notre réseau.

Nous proposons également de profiter de la période d'évaluation de la mise en œuvre du SRCAE susceptible d'intervenir, conformément à l'article R. 222-6 du Code de l'environnement, cinq ans après la publication de l'arrêté relatif au SRCAE de la région Nord Pas de Calais, pour réaliser un point d'étape des projets qui se sont réalisés, redéfinir les hypothèses éoliennes à l'horizon du SRCAE et adapter le S3REnR le cas échéant.

Pour ces différentes raisons, il nous semble nécessaire de rencontrer la DREAL avant l'établissement des S3REnR pour affiner et valider ensemble les hypothèses de localisation et d'arrivées des futurs projets.

L'objectif bas du schéma régional est de 1082 MW installés en 2020 ce qui correspond au scénario de référence du Bilan Prévisionnel 2011 de RTE pour 2020. Par contre, le scénario haut du schéma éolien (1346 MW), comme le scénario privilégié dans l'encadré de la page 227, nous paraissent des objectifs ambitieux, compte tenu du rythme de développement de ces dernières années et des incertitudes qui demeurent quant aux modalités d'application des évolutions réglementaires en cours.

ENR2

Compte tenu de l'importance du volume de production d'énergie photovoltaïque prévue en 2020 (560 MWc installés), nous aurions souhaité là encore davantage de précision en terme de localisation des projets par segments (36 kVA, 100 kVA ou 250 kVA, 1 MW) et de planning de réalisation des projets pour nous permettre d'établir le S3REnR. C'est pourquoi, dans l'objectif d'établir les S3REnR, nous nous rapprocherons, là aussi, de la DREAL pour tenter de localiser ces gisements d'énergie solaire photovoltaïque sur le territoire régional afin de les raccorder au mieux sur le réseau public de transport d'électricité.

ENR3

Pour cette orientation, nous sommes également en attente d'une plus grande précision de la localisation et du planning des productions de faibles puissances.

Une question de cohérence nous semble se poser quant à l'objectif affiché de production de 180 GWh/an d'énergie issue de la méthanisation des déchets agricoles et ménagers avec l'objectif d'installer seulement une puissance de méthanisation de 100 kWe.

Synthèse

En dépit des réserves émises ci-dessus et notamment des objectifs de productions d'énergie renouvelable qui nous semblent ambitieux pour 2020 compte tenu de nos propres données issues du « bilan prévisionnel de l'équilibre offre demande d'électricité en France », nous émettons un avis favorable à ce projet de SRCAE pour ce qui concerne le domaine de la production et de la consommation d'électricité.

Pour établir le S3REnR de la région, nous souhaitons que soient précisées les hypothèses de localisation et d'échéance de cette production d'ENR et que soient précisés des objectifs intermédiaires à un horizon 5 ans, nous permettant de définir les premiers besoins de développement de notre réseau.

